

# Quelques renseignements intéressants sur certaines médailles suisses

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société suisse de Numismatique**

Band (Jahr): **4 (1885)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-170692>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

» quod ab arbitris præceptum fuerat observari, respondit epis-  
» copus quod moneta erat procul dubio diminuta, nec licuit arbitris  
» super hoc aliquid arbitrari cum tanquam domino monetæ licitum  
» ei sit eam pro suo beneplacito minuere et augere et iste fuit  
» unus de articulis in quibus emendationem arbitrii postulavit. »

Par sa bulle du 15 mai 1198, Innocent III confia la poursuite de ces affaires à l'archevêque de Tarentaise, à l'évêque d'Aoste et à l'abbé de Bonmont, mais le résultat de leur mission n'est pas connu. (Voir Baluze, Innocentii III epistolæ, I. 90.)

A. MOREL FATIO.

---

## Quelques renseignements intéressants sur certaines médailles suisses.

---

(Suite.)

### IV.

*Or de l'Emme.*

On a souvent parlé de pièces suisses frappées *en or de l'Emmenthal*.

A ce sujet, nous lisons ce qui suit dans les *Etrennes helvétiennes et patriotiques* de 1817, page 87 :

— « Vers le milieu du dernier siècle, on trouva beaucoup de  
» paillettes d'or dans la petite Emme : les Lucernois résolurent  
» d'en faire fabriquer des ducats, ayant d'un côté les armes de  
» leur canton avec ces mots VIDE OPES DOMUS MEÆ  
» (*Voyez les richesses de ma maison*) et portant au revers un  
» pêcheur d'or au bord d'un torrent et cette devise tirée de la  
» bible comme la précédente : AURUM EX SEPTENTRIONE  
» (*l'or vient du Septentrion*) mais il paraît qu'on se borna à en  
» faire le dessin, car ces pièces, annoncées et impatientement  
» attendues par les amateurs de numismatique, n'ont point encore  
» paru. »

Nous croyons, en effet, que les ducats cités ci-dessus n'ont jamais été frappés, mais nous avons déjà, pour plusieurs pièces suisses d'or, rencontré cette observation : *or de l'Emmenthal*.

V.

*Samuel Engel, de Berne.*

Samuel Engel, ancien bailli d'Aarberg, puis d'Orbe et d'Echalens, si distingué par son savoir, par ses connaissances agronomiques et son zèle à les propager, vécut à Nyon (Vaud) de 1766 à 1772. Il avait introduit dans cette contrée la culture des pommes de terre, qui furent d'un grand secours pendant la disette des années 1770 et 1771. Avant son départ, la ville de Nyon voulut lui témoigner sa reconnaissance pour les services rendus. Elle lui envoya une députation qui le pria d'accepter une médaille d'or du poids de 20 ducats.

Haller nous en donne la description sous le N° 180, I, p. 108.

Il fait remarquer que cette médaille n'a pas été frappée, mais gravée par *Robin*.

Engel mourut le 26 mai 1784.

VI.

*Décoration militaire de 1815.*

Au sujet de cette médaille, citée dans notre N° 3 de l'année courante, nous trouvons un document nous informant qu'elle a été distribuée à *1850 militaires des XXII cantons*. Elle a été frappée à Berne par ordre de la Diète et distribuée par ses députés, le 12 octobre 1815, sur la place d'armes à Yverdon (Vaud), à tous les Suisses qui ont obéi à l'ordre de rappel et refusé, pour rester fidèles à leur serment, de trahir la cause de Louis XVIII.

VII.

Nous lisons dans le *Conservateur suisse*, V, p. 474, l'entre-filet suivant :

« Monsieur Eggenschwiller de Soleure, élève du célèbre » sculpteur de Joux, a remporté en 1804 le grand prix de sculpture à Paris, et a été nommé Pensionnaire de l'Académie française de Rome. Cet artiste étant revenu peu de temps après » dans sa ville natale, lui a fait hommage du *bas-relief* qui lui a » procuré ce prix, et cette superbe pièce a été placée à l'hôtel-de-ville. Les principaux magistrats lui ont donné un dîner au nom

» de l'état, et au sortir du repas, son excellence l'avoyer régissant  
» lui a remis une très-belle médaille en or, aux armes du *canton*  
» *de Soleure*, frappée à son honneur, comme une marque de  
» l'estime et de la reconnaissance de ses concitoyens. »

Il serait intéressant que l'un de nos collègues puisse nous donner la description de cette médaille probablement unique, nous dire ce qu'elle est devenue et si possible nous en communiquer une empreinte, afin de pouvoir la reproduire dans le *Bulletin*.

(A suivre.)

---

## Chronique.

---

**Une pièce unique.** — Notre collègue M. Charles Reyff-Moppert, à Berne, a bien voulu nous communiquer une médaille inédite, dont il a pu se procurer les *deux seuls exemplaires* qui aient été frappés. Cette médaille avait, paraît-il, été destinée à être offerte par les Autorités françaises aux Autorités suisses après l'internement de 1871, mais une erreur héraldique s'étant glissée dans le sujet du droit, la frappe en aurait été suspendue immédiatement.

Essayons néanmoins d'en donner la description.

*Droit.* Légende circulaire : HELVETIÆ — HOSPITI. Dans le champ, deux personnages debout, se donnant la main devant une borne-frontière surmontée de la tête de Janus et sur laquelle se lisent les mots HELVETIÆ || FINES. Celui de droite représente un ancien guerrier gaulois dépouillé de ses vêtements, tenant la main gauche sur sa poitrine, tandis qu'il presse de la droite la main droite de l'*Helvetia* (dont le costume est un peu *bernois* ?). A leurs pieds une corne d'abondance d'où sortent toute espèce de fruits. A droite, derrière le guerrier, un bouclier rond, cachant à demi différentes armes ; au milieu du bouclier le mot GAL.... ; à gauche, derrière l'*Helvetia* deux montagnes contre lesquelles est appuyé un écusson soi-disant *fédéral*, mais qui, par suite de